Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 021-212105852-20240304-2024___7-BF

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-07

L'an 2024, le 4 mars à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX - DOMINIQUE BLOT - SANDRA TERRIER - ERIC MONCHAUX – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHANTAL MARET – SARAH GADY

ABSENTE EXCUSÉE : CHLOÉ SORBIER (PROCURATION A D. BLOT)

ABSENT : PIERRE LUCOT

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAIN BOEUF

Date de convocation : 16/02/2024

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 10

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 – budget principal

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

La commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU de la vague 2 par la signature d'une convention approuvée et signée le 6 décembre 2021.

Vu que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion.

M. le Maire se retire, M. Franck COUPECHOUX, adjoint aux finances et à la communication, est désigné Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, le maire ne prenant pas part au vote, arrête les résultats définitifs 2023 qui se décomposent comme suit :

Investissement

Dépenses	(dont déficit reporté 107 068,57 €)	527 084,42 €
Reste à réaliser dépenses		-
Recettes		471 513,44 €

Fonctionnement

Dépenses		853 976,45 €
Recettes	(dont excédent reporté 558 852,75 €)	1 524 512,04 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (sans les restes à réaliser)	- 55 570,98 €
Fonctionnement	670 535,59 €
Résultat global	614 964,61 €

Le Maire, Pascal BORTOT

MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE 21910 (Côte-d'Or)